



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Mercredi 31 janvier 2024
19h30**

**CHEVENEZ
Halle**

Assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2024 à 19h30
Chevenez - Ecole primaire



Délégués : Maires du district de Porrentruy 2023-2027

Commune	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signature
Alle	Madame	Génesta-Nagel	Karine	Maire	078 645 24 75	
Basse-Allaine	Monsieur	Crétin	Thierry	Maire	079 211 39 73	
Basse-Vendline	Monsieur	Moser	John	Maire	078 847 63 68	
Boncourt	Monsieur	Maitre	Lionel	Maire	079 388 82 40	
Bure	Monsieur	Vallat	Michel	Maire	079 408 34 07	
Clos du Doubs	Monsieur	Lachat	Jean-Paul	Maire	079 356 25 12	
Coeuve	Monsieur	Henzelin	Pierre-André	Maire	079 717 73 68	
Cornol	Monsieur	Villard	Gilles	Maire	079 790 37 57	
Courchavon	Monsieur	Lalau Vogel	Julien Philippo	Maire Vice Maire	078 631 26 17	
Courgenay	Monsieur	Jolissaint	Didier	Maire	078 904 73 56	
Courtedoux	Madame	Tallat	Isabelle	Maire	078 601 92 29	
Dampfreux-Lugnez	Monsieur	Henry	Michel	Maire	079 545 80 31	
Fahy	Monsieur	Christinaz	Philippe	Maire	079 456 99 33	
Fontenais	Monsieur	Petignat	Yves	Maire	078 861 51 91	
Grandfontaine	Monsieur	Quiquerez	Sylvain	Maire	079 822 35 38	
Haute-Ajoie	Madame	Sudan	Josiane	Maire	079 517 84 35	
La Baroche	Monsieur	Schaer	Romain	Maire	032 462 10 01	
Porrentruy	Monsieur	Eggertswyler	Philippe	Maire	078 604 34 04	
Vendlincourt	Madame	Sulliger	Anne	Maire	076 247 71 00	

Invitées-és

Institution	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
RCJU	Madame	Beuret	Rosalie	Ministre		excusée
RCJU/COM	Monsieur	Riat	Christophe	RCJU/COM		
AEFCDP	Madame	Blaser	Déborah			
AEFCDP	Madame	Quiquerez	Emilie			

Employé-e-s SidP

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
SidP	Monsieur	Pressacco	Gregory	Resp. technique	079 827 85 86	
SidP	Madame	Cramatte	Sophie	Secrétaire	079 522 23 43	
SidP	Madame	Voisard	Sandra	Admin. des finances	078 804 85 08	excusée
SidP	Madame	Bée	Suzy	Secrétaire		excusée
SidP	Monsieur	Huber	Jérémy	Chargé de mission	079 232 02 47	excusé

Presse

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
LQJ		Schott	Clément	Journaliste		
RFJ		Chepuis	Laurent	Journaliste		



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy

Assemblée générale ordinaire
Mercredi 31 janvier 2024 à 19h30 (Chevenez, halle)

Président :
Gilles Villard
Vice-Président :
Didier Jolissaint

Liste des présences annexée : 19 délégués invités, intervenants et invités

Invités :

AEFCDP
Déborah Blaser
Emilie Quiquerez

RCJU/COM
Christophe Riat, Délégué aux affaires communales

RFJ
Nancy Chapuis
LQJ
Clément Schott

SidP
Pressacco Gregory, chef de service et responsable technique
Voisard Sandra, administratrice des finances, excusée
Huber Jérémy, chargé de mission, excusé
Bée Suzy, excusée
Cramatte Sophie, secrétaire

Excusés :

RCJU
Rosalie Beuret, Ministre des
Finances

Gilles Villard : ouvre l'assemblée générale des délégués de ce jour. Il salue Monsieur Christophe Riat, délégué aux affaires communales, Mesdames Déborah Blaser et Emilie Quiquerez de l'AEFCDP. Les médias sont représentés par Madame Nancy Chapuis pour RFJ et Monsieur Clément Schott pour le QJ. Madame la Ministre des Finances Rosalie Beuret Siess est excusée. M. Julien Lallau de la commune de Courchavon est remplacé par M. Vogel et Mme Anne Sulliger de la commune de Vendlincourt est remplacée par M. Marius Walch. M. Lionel Maître nous rejoindra dans quelques minutes et s'excuse de son retard. Il salue tout particulièrement M. John Moser qui a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2024 à la commune de Basse-Vendline. Il remercie la commune de Haute-Ajoie de son accueil dans ses locaux et de l'apéritif qui suivra.

1.
Accueil

Gilles Villard : l'ordre du jour se compose de 5 points. Pas de demande de modification de l'ordre du jour.

 **Isabelle Tallat et Didier Jolissaint sont nommés scrutateurs.**

2.
Désignation des
scrutateurs

 **Le PV de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2023 et le PV de la séance d'information du 6 décembre 2023 sont approuvés à la majorité évidente.**

3.
Approuver les PV
du 11 octobre
2023 et du
6 décembre
2023

Gilles Villard : nous sommes réunis ce soir pour voter un crédit de CHF 1'700'000.- destiné à financer les études jusqu'à et y compris les appels d'offres aux entreprises et donner compétence au comité pour contracter un emprunt. Il cède la parole à Michel Vallat, membre du comité responsable du dicastère des bâtiments.

Michel Vallat : ce soir, nous sommes réunis pour valider le lancement d'un projet ambitieux et nécessaire, la rénovation du collège Stockmar. Ce bâtiment, construit il y a 59 ans, en 1965, fait partie de notre patrimoine, de notre histoire, de notre identité. Il accueille en moyenne 350 élèves des niveaux 9 à 11 Harmos provenant de l'ensemble des communes de notre district et de Soubey. Il a besoin d'être transformé, rénové et assaini pour répondre aux exigences actuelles de confort, de sécurité, de performance énergétique et de qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Actuellement, les bâtiments sont propriété de la Municipalité de Porrentruy qui les loue à la communauté d'écoles secondaires d'Ajoie et du Clos du Doubs (CESAC). Elle n'a, à ce jour, pas la capacité financière pour rénover en une fois le complexe. Des études préliminaires de rénovation ont déjà été réalisées depuis plusieurs années qui donnent une indication approximative des coûts bruts (hors subventions) de rénovation à hauteur de CHF 23.9 millions (+/-20%). Dans un premier temps, il vous est proposé de voter un crédit d'études de CHF 1,7 million afin de reprendre les études jusqu'à et y compris les appels d'offres aux entreprises. Ce principe permettra de déterminer les coûts de rénovation le plus précisément possible. Cette rénovation est une obligation légale et morale des communes qui sont responsables de fournir des locaux adaptés à l'enseignement. Les membres du comité vous remercient de votre confiance et vous invitent à voter favorablement à ce crédit d'études.

Michel Vallat et Gregory Pressacco : rappellent les points importants du dossier du collège Stockmar (voir présentation ci-jointe).

Gilles Villard : avant de passer au vote, la discussion est ouverte. Il précise que le conseil communal de Cornol est d'avis favorable. Il fait confiance au comité du SidP pour proposer la meilleure solution.

Pierre-André Henzelin : vers quel établissement bancaire et à quel taux le SidP va-t-il se diriger pour cet emprunt ? Est-ce que l'écolage va diminuer et si oui de combien ? Quelles sont les modalités de rachat du collège Thurmann ?

Thierry Crétin : nous ferons appel à plusieurs banques pour ce crédit de construction. Aujourd'hui, on peut compter sur un taux entre 2 et 2,5%.

Gregory Pressacco : les démarches pour la demande de crédit n'ont pas encore été faites. Concernant l'écolage, le montant de CHF 2'900.- par année par élève finance, en plus du fonctionnement, une partie de la location de Stockmar facturée par Porrentruy. Par la suite, l'écolage ne financera plus que le fonctionnement. Le calcul exact est impossible à faire pour le moment sans connaître plus précisément les coûts et types d'installation projetées et c'est justement l'objectif du crédit soumis à votre approbation ce soir.

Philippe Eggertswyler : la valeur vénale du bâtiment est estimée à plus de 3 millions. La ville de Porrentruy fait un effort en fixant un montant à hauteur de CHF 1 million plus un droit de superficie à hauteur de CHF 30'000.- par année sur 50 ans. Ce qui correspond à environ CHF 8.-/m² par année. Elle se donne un temps de réflexion pour savoir si elle fait encore un geste. Philippe Eggertswyler rappelle également que la ville de Porrentruy va aussi participer à l'achat du Collège Stockmar comme toutes les autres communes.

Gregory Pressacco : concernant le rachat du Collège Thurmann, le SidP reprendrait la dette. Le Collège Thurmann appartient à la CESAC, donc déjà aux communes. La seule plus-value est l'achat et la rénovation de Stockmar.

Didier Jolissaint : selon le tableau le montant participatif double pour Soubey alors que pour Boncourt c'est seulement CHF 3'000.- de plus, pourquoi ?

Gregory Pressacco : c'est à cause du changement de clé. On passerait à une clé complètement à l'habitant alors qu'aujourd'hui les 2/3 de la charge est répartie selon le revenu fiscal harmonisé.

John Moser : c'est une nécessité et la commune de Bonfol ne remet pas cela en question. Elle est également d'accord pour que le SidP reprennent les bâtiments. Par contre, il est surpris par le droit de superficie. Cela signifie que le terrain ne revient pas avec le bâtiment. Il demande un

4. Rénovation du Collège Stockmar
Discuter et voter un crédit de CHF 1'700'000.- destiné à financer les études jusqu'à et y compris les appels d'offres aux entreprises et donner compétence au comité pour contracter un emprunt

effort supplémentaire à la commune de Porrentruy à ce niveau-là. Deuxièmement, il a été dit que CHF 2'600'000.- représente moins de 8% d'honoraires. Il n'arrive pas au même calcul et aimerait que l'on arrête de parler de pourcentage mais plutôt de mandat proprement dit. Il ne comprend pas que l'on arrive à presque CHF 25'000 d'heures de travail. Il ne faut pas oublier que le canton est dans une situation délicate. On vous invite à revoir les montants d'honoraires et de rachat du bâtiment. Dans nos communes, nous avons également des rénovations. Il demande au SidP d'être attentif.

Philippe Eggertswyler : entend la préoccupation qui est partagée par l'ensemble des communes. Elles sont toutes en difficultés financières. Il aurait préféré annoncer que le bâtiment est fonctionnel. Concernant le montant de CHF 1 million et le droit de superficie, le comité a demandé un effort supplémentaire à la ville de Porrentruy. Elle a jusqu'au mois de juin pour discuter avec le SidP et trouver le meilleur des consensus. Il rappelle que la ville de Porrentruy joue un rôle prépondérant. Elle a injecté CHF 1 million pour la patinoire. Le droit de superficie est gratuit sur les champs de glace. Porrentruy joue un rôle majeur mais il est important aujourd'hui d'avoir une politique commune et de savoir trouver des consensus. Il faut travailler ensemble pour sortir des difficultés. Il faut une volonté commune de trouver des solutions.

Yves Petignat : l'urgence n'est pas remise en question. L'aspect de préservation du patrimoine motive son intervention. Le collège est mentionné au répertoire de biens culturels et mérite d'être protégé. Il faut éviter le problème qui s'est posé avec la rénovation de l'ancien institut pédagogique. Il propose de se faire accompagner par un expert de la Confédération pour éviter des erreurs de mise en péril de l'architecture.

De plus, il a contacté l'office du Patrimoine qui dit que le Collège Stockmar est actuellement mentionné au répertoire des biens culturels. Il pourrait être monté d'un cran et être élevé en importance régionale. Il pourrait même être proposé au Gouvernement jurassien de le classer à l'inventaire des monuments historiques. Il pourrait obtenir des subventions supplémentaires de 30%. Il souhaite que l'on ait cette information pour la votation du crédit global.

Michel Vallat : le SidP va étudier toutes les solutions. Nous avons déjà eu des contacts avec le canton. Le bureau Sironi et, notamment Mme Sironi, est « experte » pour demander des subventions. La structure du bâtiment ne sera pas modifiée.

Philippe Eggertswyler : nous sommes en étroite collaboration avec Marcel Berthold et maintenant avec Mme Lucie Hubleur qui va suivre la rénovation. Il fait entièrement confiance au bureau Sironi.

Gregory Pressacco : le SidP a reçu toutes les études préliminaires de la Municipalité de Porrentruy. Ces contraintes ont été listées dans le mandat qui a été attribué. Concernant la remarque de John Moser sur le montant des honoraires, ce n'est pas un pourcentage mais bien des montants pour des mandats fixes que nous avons reçus. L'offre du bureau Sironi fait suite à un appel d'offres selon la législation des Marchés publics et était la moins chère. La plus chère était à plus de CHF 4'000'000.-.

Sylvain Quiquerez : ne remet pas en question la rénovation du Collège Stockmar mais souhaite une optimisation de l'utilisation des locaux existants et une restructuration de l'ensemble des écoles. Les élèves pourraient ne venir que deux ans à Porrentruy. Il propose de réfléchir à quelque chose de fédérateur à l'ensemble des communes.

Michel Vallat : est conscient de ce problème mais cela doit être discuté au service de l'enseignement et au Parlement.

Philippe Eggertswyler : est du même avis que Sylvain Quiquerez. Tout ne doit pas être centralisé sur Porrentruy. Porrentruy est au centre mais pour une dynamique ajoulotte, il faut des points d'attache dans le reste du district. Il faut rester attentif à ce que cela se fasse de manière intelligente. Porrentruy a besoin des villages alentours et vice-versa.

Christophe Riat : souhaite rajouter un complément au débat. Il tient à rendre attentif à un élément que l'on a tendance à oublier. D'année en année, on met en avant l'endettement des communes. Mais l'endettement des syndicats repose sur les communes. Il serait bien de glisser quelque part que l'endettement est supporté solidairement par l'ensemble des communes.

Gilles Villard : il n'y a plus de remarque. On peut passer au vote.

Les délégués qui sont favorables à voter un crédit de 1'700'000.- destiné à financer les études jusqu'à et y compris les appels d'offres aux entreprises et donner compétence au comité pour contracter un emprunt sont priés de se manifester par un levé de main.

✍ Les délégués acceptent à l'unanimité un crédit de 1'700'000.- destiné à financer les études jusqu'à et y compris les appels d'offres aux entreprises et donnent compétence au comité pour contracter un emprunt.

Yves Petignat : souhaite attirer l'attention sur la consultation sur la loi sur les auberges. Il y a un certain nombre de propositions dont certaines sont choquantes. L'association jurassienne des communes a pris position. Le souci est, qu'une fois de plus, il y a une centralisation et dépossession du pouvoir des communes. L'administration cantonale nous prive du préavis communal. Il faut mettre une fois un frein aux agissements de l'administration et du Parlement. La loi scolaire, également, vide tout pouvoir aux commissions d'école.

Jean-Paul Lachat : le SidP est un outil à l'attention des communes. Il n'a pas pour mission de prendre position sur des sujets politiques. Toutefois, si les communes le souhaitent, le SidP le fera. Cela risque parfois d'être un élément qui divise les communes d'Ajoie. Sans un mandat de l'assemblée, on ne va pas le faire.

Yves Petignat : complète. Il n'attend rien du SidP. Il souhaite uniquement avertir les maires présents ce soir.

Lionel Maître : le comité de l'AJC ne s'est pas positionné sur cette consultation et a souhaité avertir les communes. Les communes sont libres de se positionner. Les petites communes ont des intérêts différents.

Thierry Crétin : rebondit sur la remarque de Christophe Riat au niveau de l'endettement. Le plan financier permettra au commune de se projeter. Est-il possible de connaître l'effet de l'arrivée de Moutier sur la péréquation financière cantonale ?

Christophe Riat : il est prévu que les données les plus détaillées possibles soient transmises à la population. Il est encore un peu tôt pour donner des montants. C'est en cours de traitement.

5.
Divers

Gilles Villard : remercie la commune de Haute-Ajoie de son accueil et pour l'apéritif. Il remercie les délégués de leur présence et leur donne rendez-vous le 19 juin 2024 pour la prochaine assemblée générale.

Il clôt cette assemblée générale à 20h35.

Chevenez, le 31 janvier 2024

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président


Gilles Villard

La Secrétaire


Sophie Cramatte

Conclusion